

REGLEMENT CONCOURS BOOKING.COM

Article 1 : Société organisatrice

La société Bookin.com BV, immatriculée auprès de la chambre de commerce et d'industrie d'Amsterdam (Pays-Bas) sous le n° 31047344, dont le siège est établi Herengracht 597, 1017 CE Amsterdam, Pays-Bas, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 1^{er} au 26 Avril 2015, en partenariat avec Votretourdumonde.com.

La participation au jeu implique l'acceptation du présent règlement.

Article 2 : Participants

Ce jeu est ouvert à toute personne physique d'au moins 18 ans résidant en France.

Booking.com se réserve le droit d'en demander la justification écrite à tout moment et de procéder à toutes les vérifications nécessaires.

Article 3 : Modalités de participation

Le participant doit poster une photo et une anecdote liée à cette photo sur Instagram, mentionner @afrenchtraveler et #BookingsBest dans son commentaire, et suivre le compte A French Traveler afin d'identifier son document sur les réseaux sociaux, entre le 1^{er} et le 17 Avril.

Article 4 : Choix des gagnants

Le partenaire du concours, Votretourdumonde.com, réalisera une première pré-sélection des cinq photos ou vidéos les plus réussies. Ce choix se basera sur l'originalité, l'humour et l'esthétique de la photo ou de la video envoyée. Les cinq photos sélectionnées seront ensuite postées sur le compte @afrenchtraveler à compter du 19 Avril. L'auteur de la photo ayant reçu le plus de likes le 26 Avril à 20h00 remporte le concours.

Le gagnant sera informé via les réseaux sociaux du partenaire Votretourdumonde.com et par Booking BV par email dans la semaine suivant la fin du concours, soit la semaine du 27 Avril 2015.

Article 5 : Dotation

Un séjour à Marrakech pour deux personnes. Ce voyage comprend un aller-retour pour deux personnes à Marrakech (au départ de Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille) ainsi que deux nuits au Riad Les nuits de Marrakech (hébergement partenaire de Booking.com qui apparaît dans le classement Best of Booking's Best qui référence les hébergements les mieux notés par les utilisateurs de Booking.com dans le monde).

Valeur commerciale indicative du lot : 900 € TTC (600 € pour le transport, 300 € pour l'hébergement)

La valeur du lot est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation.

Il est précisé que les dotations n'incluent ni le déplacement des gagnants et accompagnants de leur domicile à l'aéroport, ni les frais sur place (consommation au sein de l'hôtel, restauration, ...).

Booking.com se réserve le droit de substituer, à tout moment, au lot proposé, un lot d'une valeur équivalente ou de caractéristiques proches.

Le présent lot ne peut faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit. Il ne peut non plus être mis en vente par les gagnants.

Article 6 : Remise du lot

Le gagnant sera informé par téléphone ou par email. Les conditions de remise du lot seront spécifiées lors du contact des gagnants via ces voies.

Article 7 : Informatique et libertés

Les participants sont informés que leurs données personnelles ne seront pas collectées à l'occasion du présent jeu.

Article 8 : Remboursement des frais

Conformément à l'article L. 121-36 du Code de la consommation, la participation au jeu est entièrement libre et gratuite, en sorte que les frais d'affranchissement d'une éventuelle demande de règlement auprès de l'organisateur seront remboursés sur simple demande adressée en même temps que la demande de règlement et accompagnée de l'indication de son nom, prénom, email et adresse postale Un RIB pour le remboursement

Les frais d'affranchissement nécessaires à la demande de règlement et à la demande de remboursement seront remboursés sur la base du tarif postal lent en vigueur.

Les demandes incomplètes ou erronées ne seront pas prises en compte.

Article 9 : Loi applicable

Le présent jeu est exclusivement soumis à la loi française.

Les participants sont soumis à la réglementation applicable aux jeux. Les réclamations ou litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution de ce règlement devront être soumis, par lettre recommandée avec avis de réception, au siège social de Booking.com BV.

Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux juridictions compétentes.

Le présent règlement est disponible sur simple demande écrite auprès de Booking.com BV.